



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de novembre 2014 sous la présidence de l'Australie (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Gary **Quinlan**



Annexe à la lettre datée du 19 décembre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Australie

Sous la présidence de l'Australie, le Conseil de sécurité a tenu 31 séances (30 publiques et 1 privée) et 12 réunions de consultation. Le Conseil a également adopté 5 résolutions, 3 déclarations du Président et fait 15 déclarations à la presse.

Afrique

Burkina Faso

Le 4 novembre, au titre des questions diverses, le Conseil de sécurité a été informé par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques Jeffrey Feltman de l'évolution au Burkina Faso des faits liés à la démission du Président Blaise Compaoré et des efforts de médiation ultérieurs visant à mettre rapidement en place un processus de transition conduit par les autorités civiles. Le Secrétaire général adjoint a indiqué qu'à la demande du Secrétaire général, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest Mohammed Ibn Chambas a participé à une mission conjointe au Burkina Faso en collaboration avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les participants à la mission conjointe ont consulté tous les acteurs du Burkina Faso pour prendre des dispositions en vue du transfert de pouvoir de l'armée vers une transition conduite par des civils, devant déboucher sur des élections et sur le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel. Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il était impératif que la communauté internationale s'exprime d'une seule voix sur la situation au Burkina Faso. Les membres du Conseil ont manifesté leur appui aux efforts déployés par le Représentant spécial en collaboration avec l'Union africaine et la CEDEAO et souligné la nécessité de mettre rapidement en place un processus de transition conduit par les autorités civiles.

Le 5 novembre, dans une déclaration à la presse (SC/11632), les membres du Conseil se sont dits profondément préoccupés par la crise politique qui frappe le Burkina Faso et l'insécurité qui y règne. Ils ont exhorté l'ensemble des parties à s'abstenir de toute violence. Ils ont invité toutes les parties prenantes concernées au Burkina Faso à œuvrer ensemble à l'engagement d'un processus de transition pacifique et démocratique, conduit par des civils et devant aboutir au plus tôt à la tenue d'élections libres, régulières, ouvertes à tous et crédibles, dans le respect de la Constitution.

Le 17 novembre, dans une nouvelle déclaration à la presse (SC/11651), les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la signature, le 16 novembre, d'une charte de la transition au Burkina Faso, qui pose le cadre juridique d'une transition sous contrôle civil devant aboutir à des élections démocratiques en novembre 2015. Ils ont également accueilli avec intérêt la nomination de Michel Kafando, Président civil de la transition et demandé à toutes les parties prenantes du Burkina Faso de faciliter sans tarder le début des travaux des organes de la

transition. Les membres du Conseil ont salué l'action commune de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Burkina Faso et félicité le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest pour le rôle de premier plan qu'il a joué.

Burundi

Le 5 novembre, le Conseil a tenu une réunion d'information publique, suivie de consultations privées, sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BNUB, Parfait Onanga-Anyanga et une déclaration du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, Paul Seger (Suisse). Le Directeur général aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales du Ministère des affaires étrangères du Burundi, l'Ambassadeur Zaharie Gahutu, a également pris la parole au cours de la réunion publique.

Le Représentant spécial a déclaré que les élections à venir étaient de loin le défi pratique le plus urgent et multidimensionnel auquel le pays devrait faire face et souligné l'importance d'un dialogue politique ouvert. Il a pris note des allégations de partialité formulées à l'encontre de la Commission électorale nationale indépendante, ainsi que des efforts déployés par le Président de la Commission pour prendre des mesures en la matière. Le Représentant spécial a dit que les tensions de la sphère politique étaient également apparentes dans les différents procès où comparaissaient des personnalités majeures de l'opposition. Il a rappelé que les discussions du 23 octobre sur la feuille de route électorale avaient permis à la classe politique burundaise d'échanger des vues sur la situation politique du pays.

Les membres du Conseil ont souligné leur intention de rester vigilants et de continuer à suivre l'évolution de la situation au Burundi, notamment pendant la phase importante de retrait du Bureau des Nations Unies au Burundi, et au moyen de la Mission électorale avant, pendant et après les élections prévues pour 2015. Les membres du Conseil ont pris note du transfert progressif des responsabilités du Bureau à l'équipe de pays des Nations Unies et prié le Bureau de poursuivre son travail jusqu'au dernier jour de son mandat, le 31 décembre 2014.

Les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui aux efforts soutenus du Représentant spécial et du Bureau et dit attendre avec intérêt la mise en œuvre effective de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi le 1^{er} janvier 2015, ainsi que le rapport qu'elle présentera rapidement sur la situation sur le terrain. Les membres du Conseil ont encouragé les autorités burundaises à poursuivre leurs efforts afin de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections ouvertes à tous par le biais d'un dialogue constructif, d'un espace politique ouvert, de l'arrêt de la violence à motivation politique et de la lutte contre l'impunité, en application de la résolution 2137 (2014). Les membres du Conseil ont mis l'accent sur l'importance d'établir, en vue des élections, une feuille de route et un code de conduite qui doivent être appliqués par toutes les parties, d'une manière qui cadre avec le dialogue politique, ainsi que sur la nécessité de l'indépendance et de l'impartialité de la Commission électorale nationale indépendante.

Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction les progrès accomplis dans la voie de l'établissement d'une présence autonome au Burundi du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et ont réitéré les appels du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme Ivan Šimonović en faveur de l'octroi

de l'appui nécessaire à ce bureau. Les membres du Conseil ont insisté sur le fait qu'il était essentiel que le Bureau puisse faire son travail sans aucune entrave.

République démocratique du Congo

À la suite de la réunion d'information et des consultations sur la République démocratique du Congo, le Conseil a adopté le 5 novembre une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/22), par laquelle il a constaté avec une profonde préoccupation que le processus de désarmement volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) n'avancait pas, a condamné fermement les attaques perpétrées dernièrement par les Forces démocratiques alliées, a rappelé qu'il importait de mener à bien la démobilisation permanente des ex-combattants du Mouvement du 23 mars, et a appelé à la mise en œuvre des réformes que le Gouvernement congolais s'était engagé à mener au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo. Le Conseil a également rappelé qu'il importait de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et de lutter contre l'impunité, et exprimé sa vive préoccupation quant à la décision du Gouvernement congolais d'expulser du pays le Chef du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Le 25 novembre, au titre des questions diverses, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix Hervé Ladsous a rendu compte au Conseil des massacres de civils qui ont eu lieu près de Beni le 20 novembre. Il a déclaré qu'une mission conjointe avait été déployée sur les lieux de l'attaque pour établir les faits et le nombre de victimes, qui pourrait s'élever à 100 personnes. Plus de 200 civils ont été tués depuis la mi-octobre dans la région de Beni.

Le Secrétaire général adjoint a indiqué que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo renforçait son appui aux Forces armées de la République démocratique du Congo, effectuait des patrouilles conjointes et avait déployé la brigade d'intervention de la Mission et d'autres ressources dans la région. Certes, il est préférable d'effectuer des patrouilles conjointes dirigées par les Forces armées avec le soutien de la Mission afin de neutraliser les groupes armés locaux, dont les Forces démocratiques alliées, mais le Secrétaire général adjoint a déclaré qu'il avait autorisé la Mission à lancer unilatéralement des opérations militaires si nécessaire.

Les membres du Conseil ont fermement condamné les massacres de civils autour de Beni et exigé que leurs auteurs répondent de leurs actes. Les efforts déployés, conformément à la résolution 2147 (2014), pour neutraliser la menace que représentent les Forces démocratiques alliées et d'autres groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda, ont reçu un large appui.

À la suite de la réunion d'information, dans une déclaration à la presse (SC/11675), les membres du Conseil ont condamné avec la plus grande fermeté les massacres perpétrés contre des civils, ainsi que les attaques ciblées contre des Casques bleus de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Le Conseil a appelé le Gouvernement et la Mission à redoubler d'efforts pour assurer la protection des civils en faisant preuve d'esprit d'anticipation et à neutraliser les groupes armés qui continuent d'opérer dans l'est du pays.

Guinée-Bissau

Le 18 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur la Guinée-Bissau. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, M. Miguel Trovoada, a présenté un exposé, tout comme le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent du Brésil Antonio de Aguiar Patriota. Les personnalités ci-après ont fait des déclarations : le Premier Ministre de la Guinée-Bissau Domingos Simoes Pereira, la Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale du Ghana, Hanna Serwaah Tetteh (en sa qualité de Présidente de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste Jose Luis Gutteres (en sa qualité de Président de la Communauté des pays de langue portugaise).

Les orateurs ont pris note des progrès réalisés dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et des mesures adoptées en vue de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. Il fallait poursuivre les efforts menés afin d'assurer le caractère irréversible de la stabilité et écarter un risque d'épidémie d'Ebola dans le pays (aucun cas n'a été rapporté jusqu'à présent). Tous les orateurs ont appelé à une assistance internationale coordonnée pour la Guinée-Bissau.

Lors des consultations privées, les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis en Guinée-Bissau, ainsi que les efforts déployés en vue d'entamer le processus de réforme, notamment dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Cependant, de nombreux membres du Conseil ont également estimé qu'il était nécessaire de poursuivre l'action de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues. Des craintes ont également été exprimées au sujet du risque de propagation du virus d'Ebola dans le pays.

Le 25 novembre, conformément aux recommandations du Secrétaire général, le Conseil a adopté (par 15 voix) la résolution 2186 (2014), présentée par les pays suivants : États-Unis d'Amérique, France, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda et Tchad. Par cette résolution, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau jusqu'au 28 février 2015, afin d'apporter des conseils et un appui techniques en attendant les conclusions et les recommandations de la mission d'évaluation stratégique.

Kenya

Le 24 novembre, dans une déclaration à la presse (SC/11668), les membres du Conseil ont condamné l'attentat perpétré le 22 novembre à Mandera, qui a coûté la vie à de nombreux innocents et que le Mouvement des Chabab a revendiqué. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement kényans dans la lutte contre le terrorisme. Ils ont notamment rendu hommage au rôle joué par le Kenya dans le cadre de la Mission de l'Union africaine en Somalie et dans la lutte menée par celle-ci contre le Mouvement des Chabab.

Libéria

Le 12 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur la Mission des Nations Unies au Libéria. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'une déclaration du Président de la formation Libéria de la Commission de

consolidation de la paix, l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, Márten Grunditz, dont a donné lecture le Représentant permanent adjoint de la Suède auprès de l'Organisation, Per Thöresson. L'Ambassadrice et Représentante permanente du Libéria auprès de l'Organisation, Marjon V. Kamara a également prononcé une déclaration au nom du Libéria.

Tout en reconnaissant les conséquences d'Ebola, le Secrétaire général adjoint a consacré l'essentiel de son exposé de la réunion d'information publique aux problèmes auxquels le pays devra faire face sur le long terme. Il a pris acte de la démission de la Ministre de la justice, Christiana Tah, et a cité les difficultés qu'elle avait eues à guider les institutions nationales chargées de la sécurité relevant de son ministère. Il a également évoqué les travaux d'une commission d'enquête placée sous l'égide de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme qui a découvert que cinq soldats étaient coupables d'infractions concernant la mise en quarantaine d'une communauté de Monrovia touchée par le virus d'Ebola. Il a pris acte de la décision du Président du Libéria de procéder à des élections sénatoriales le 16 décembre. Enfin, le Secrétaire général adjoint a analysé le rôle de la MINUL au Libéria et indiqué qu'il était favorable à la prorogation du mandat de la Mission jusqu'en 2015.

Lors des consultations privées, le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il était essentiel que le Conseil exprime sa solidarité avec le Libéria, tout en faisant bien comprendre que la Mission ne resterait pas indéfiniment dans le pays. Il a suggéré que le nouveau mandat de la MINUL soit prorogé, qu'il y soit expressément fait mention de l'aide humanitaire, et que la réduction des forces de police et des militaires soit suspendue jusqu'à ce qu'une autorité sanitaire compétente annonce la fin de l'épidémie.

Les membres du Conseil ont analysé les efforts déployés récemment au Libéria pour faire face à l'épidémie d'Ebola, notamment par le biais de la mise en place d'une structure de commandement et de contrôle plus puissante pour les forces armées, de la mobilisation sociale et d'une stratégie de communication. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement les récentes indications émanant du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, reflet d'une volonté de rouvrir les frontières. Ils se sont généralement accordés sur la nécessité d'atténuer la stigmatisation liée au virus Ebola, afin que le Libéria puisse continuer à attirer du personnel de santé et, ultérieurement, favoriser le retour des investisseurs dans le pays. Les membres du Conseil se sont largement prononcés en faveur de la prorogation du mandat de la Mission jusqu'en 2015, mettant en avant la nécessité non seulement de lutter contre l'épidémie d'Ebola, mais également de redoubler d'efforts pour aider le Gouvernement du Libéria à instituer une réforme en matière de sécurité et de droits de l'homme.

Libye (Mission d'appui des Nations Unies en Libye)

Le 4 novembre, le Conseil a tenu des consultations privées sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), au cours desquelles le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la MANUL, Bernardino León a présenté un exposé. Rappelant que le temps pressait pour la Libye, il a mis l'accent sur l'évolution du dialogue politique et sollicité le soutien du Conseil, visant à obtenir précisément une reprise du processus politique, l'adoption de

mesures incitatives et dissuasives (sous forme de sanctions par exemple) afin que des progrès soient accomplis et à favoriser la mise en œuvre d'un accord politique, s'il venait à en être conclu.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation en Libye et par la persistance de l'instabilité à travers tout le pays. Ils ont apporté leur plein appui au Représentant spécial et aux efforts qu'il déploie pour réunir les parties afin qu'elles parviennent à une solution politique. Faisant valoir qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire à la crise, les membres du Conseil ont demandé instamment à toutes les parties libyennes de respecter les appels au cessez-le-feu, d'engager un dialogue politique pacifique sous conduite libyenne et facilité par l'ONU, et de prendre des mesures fermes et immédiates en vue de trouver un règlement politique à la crise. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était essentiel que l'assistance humanitaire parvienne à ceux qui sont touchés par la situation en Libye, notamment les populations déplacées par les combats. Ils ont également fait part de leurs inquiétudes au sujet du terrorisme en Libye. À propos des sanctions, certains membres du Conseil ont noté la nécessité d'arriver à un juste équilibre entre, d'une part, encourager le progrès et la stabilité politiques, et d'autre part, faire en sorte que ceux qui déstabilisent le pays en subissent les conséquences. Les membres du Conseil se sont mis d'accord sur les éléments à transmettre à la presse, que le Président du Conseil a communiqué à l'issue de la réunion.

Le 13 novembre, dans une déclaration à la presse (SC/11646), les membres du Conseil ont condamné avec la plus grande fermeté les attentats terroristes perpétrés le 13 novembre contre les ambassades de l'Égypte et des Émirats arabes unis à Tripoli.

Le 26 novembre, dans une déclaration à la presse (SC/11677), les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation face à la détérioration de la situation en Libye et ses conséquences pour la paix et la stabilité dans la région. Ils ont exhorté toutes les parties à participer de manière constructive à l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour relancer un processus politique ouvert à tous. Les membres du Conseil ont également condamné les atteintes aux droits de l'homme et les violations de ces droits perpétrées sans cesse en Libye, le recours à la violence contre des civils et des institutions civiles et les mesures d'intimidation dirigées contre le public, y compris le personnel des Nations Unies.

Libye (Cour pénale internationale)

Le 11 novembre, le Conseil a été informé par la Procureure de la Cour pénale internationale Fatou Bensouda des mesures prises en application de la résolution 1970 (2011) par laquelle le Conseil avait saisi la Cour de la situation en Libye. La Procureure a déploré l'aggravation de la situation en matière de sécurité dans le pays, l'augmentation de l'instabilité politique, ainsi que le contexte qui en résultait, peu propice à contrer l'impunité. M^{me} Bensouda s'est dite inquiète face à la persistance des séries d'assassinats à Benghazi, aux menaces à l'encontre des professionnels des médias, des défenseurs des droits de l'homme et particulièrement les femmes, et des procureurs, des juges et des avocats. Compte tenu de ces faits, la Procureure a déclaré qu'elle envisageait de demander aux juges un réexamen de leur décision admettant la demande de la Libye de juger dans le pays l'affaire concernant Abdullah Al-Senussi. La Procureure a suggéré que la communauté internationale pourrait mieux s'employer à trouver des solutions permettant d'aider à rétablir la

stabilité et à renforcer les mécanismes de responsabilisation. Elle a proposé de constituer un groupe de contact international pour les affaires judiciaires, idée qui a recueilli l'adhésion de certains membres du Conseil.

La Procureure a souligné que la situation en matière de sécurité avait nui aux enquêtes menées par son bureau en Libye. Néanmoins, elle a déclaré que des représentants de son bureau avaient récemment tenu une réunion avec une équipe d'enquêteurs nationaux libyens dont l'aide s'est avérée constructive et utile. M^{me} Bensouda a signalé que le manque de ressources avait également eu des conséquences négatives sur les enquêtes de la Cour pénale internationale en Libye et a fait observer la persistance de l'inadéquation entre les ressources et les attentes. Elle a fait part de ses inquiétudes concernant les affaires non résolues relatives aux individus en détention en Libye et au déplacement massif des Tawerghans.

Les membres du Conseil ont dit partager les vives préoccupations de la Procureure concernant la situation politique et les conditions de sécurité en Libye, et la plupart d'entre eux ont reconnu l'effet que cette situation a sur les enquêtes de la Cour pénale internationale, et sur l'application du principe de responsabilité en général. Les membres du Conseil se sont dits alarmés par la persistance des crimes commis en Libye. De nombreux membres ont appuyé l'appel de la Procureure demandant à la Libye de remettre immédiatement Saïf Al-Islam Kadhafi à la Cour pénale internationale. Un certain nombre de membres ont exprimé leur inquiétude lorsque M^{me} Bensouda a déclaré que le manque de ressources avait nui au travail de son bureau en Libye. Certains membres ont estimé que le Conseil devait assurer un meilleur suivi des questions liées à la justice et à la responsabilité qu'il renvoyait à la Cour pénale internationale. Des membres se sont dits préoccupés par le fait qu'il n'était toujours pas possible de faire avancer les enquêtes sur les crimes commis par les rebelles.

Le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation, Ibrahim O. A. Dabbashi, a réaffirmé la détermination de la Libye à rendre justice et à sanctionner les coupables. Il a souligné que la Libye était victime de groupes terroristes armés et que des milices cherchaient à fragiliser l'État afin de piller ses ressources.

Mali

Le 10 novembre, le Conseil a organisé un dialogue interactif informel sur la situation au Mali, auquel ont participé le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Ameera Haq, et le général de division Adrian Foster, Conseiller militaire adjoint du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat.

La plupart des membres du Conseil ont convenu que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali était suffisamment solide, et ont souligné la nécessité de sa pleine mise en œuvre. Ils ont reconnu l'importance de la coopération entre la Mission et l'opération Barkhane, lancée par la France, et ont pris note de leurs mandats respectifs, leurs rôles et zones d'opérations. Ils ont également réaffirmé leur conviction, forte et unanime, que la crise au Mali ne pouvait se résoudre qu'au moyen d'un processus de paix, global, ouvert et transparent, et ont salué les efforts de l'équipe de médiation internationale, sous la conduite de l'Algérie, en faveur du dialogue intermalien. Les membres du Conseil, constatant les dimensions régionales de l'insécurité au Mali, y compris les

mouvements transfrontaliers de groupes terroristes et la menace que constitue le trafic illégal transfrontalier, ont convenu que ces problèmes devaient être traités dans le cadre d'une coopération régionale élargie en matière de sécurité.

Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation face à l'insécurité croissante au nord du Mali, et en particulier l'augmentation des attaques asymétriques contre la Mission. Ils ont salué le courage et l'engagement des pays fournisseurs de contingents et de forces de police, et ont demandé le maintien de l'aide bilatérale pour la formation et l'équipement de ces effectifs. Les membres du Conseil ont remercié le Secrétariat pour les actions qu'il avait suggérées dans sa note de synthèse du 5 novembre pour examen au Conseil. Ils ont dit approuver le contenu de l'annexe, qui citait les efforts entrepris par le Secrétariat et la Mission pour accroître les moyens de cette dernière. Les membres du Conseil ont encouragé le Secrétariat et la Mission à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'application du mandat robuste de la Mission, notamment en s'attachant à accroître ses moyens. Ils ont convenu qu'il serait utile que le prochain rapport trimestriel du Secrétaire général sur la situation au Mali fasse le point des efforts accomplis pour renforcer les capacités de la Mission.

Nigéria

Le 10 novembre, dans une déclaration à la presse (SC/11639), les membres du Conseil ont condamné avec la plus grande vigueur l'attentat-suicide à la bombe commis le 10 novembre 2014 contre l'école publique des sciences et techniques de Potiskum, dans l'État de Yobe, lequel a fait plusieurs dizaines de morts, pour la plupart des élèves, et un grand nombre de blessés. Les membres du Conseil ont salué les efforts que fait actuellement le Gouvernement nigérian pour protéger les écoles et leurs élèves, ainsi que les mesures prises par la communauté internationale pour prêter assistance aux autorités nigérianes à cet égard et traduire en justice les auteurs de tels actes. Ils ont exhorté la communauté internationale, notamment les États de la région, à collaborer étroitement avec les autorités nigérianes pour intensifier ces efforts.

Paix et sécurité en Afrique (Ebola)

Le 21 novembre, la Ministre australienne des affaires étrangères, Julie Bishop, a présidé un débat public sur l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Le docteur David Nabarro, Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour l'Ebola, Anthony Banbury, Coordonnateur adjoint pour l'Ebola et Responsable de la gestion de la crise et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, ainsi que Thomas Mauget, responsable de la Croix-Rouge en Guinée, ont présenté des exposés au Conseil. Outre les membres du Conseil, des représentants des pays les plus touchés par l'épidémie d'Ebola – le Mali, ainsi que la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone – ont présenté des déclarations.

Le Coordonnateur principal et le Coordonnateur adjoint pour l'Ebola ont noté qu'avec l'augmentation de l'aide internationale, il y avait eu des signes de décroissance des taux de contamination, particulièrement au Libéria. Ces résultats sont dus en grande partie aux changements des pratiques traditionnelles à haut risque de la part des populations locales. Cependant, la crise reste très grave et les résultats sont disparates d'un pays et d'une région à l'autre. Il reste beaucoup à faire pour contrer l'épidémie dans des régions reculées, notamment en Sierra Leone et en

Guinée. Certains membres se sont dits préoccupés par l'état de préparation d'autres pays de la région face à une épidémie d'Ebola, et le Secrétaire général a donné pour consigne à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola d'établir une présence au Mali. Sur le montant de 1,5 milliard de dollars nécessaire jusqu'en mars 2015, il y avait un manque à gagner de 600 millions de dollars.

Le Coordonnateur principal a noté que plus l'épidémie durerait, plus graves seraient ses conséquences. En 2014, le taux de croissance au Libéria est passé de 5,9 % avant la crise à 0,4 %. En Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, près de 10 000 écoles ont fermé leurs portes, laissant 2 millions d'enfants déscolarisés. L'écart croissant entre les besoins et les revenus a eu un effet néfaste sur la prestation de services. Le Coordonnateur principal a demandé instamment à la communauté internationale d'appuyer les efforts nécessaires pour surmonter rapidement la crise, afin de créer des emplois et de rétablir les services essentiels qui sous-tendent à ses yeux la paix et la sécurité.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola ainsi qu'aux gouvernements concernés, et ont réaffirmé leur volonté de combattre l'épidémie. Ils ont reconnu que la réponse de la communauté internationale à l'évolution des besoins et des situations devait être souple et réactive. De nombreux membres ont souligné la nécessité d'engager davantage de travailleurs médicaux pour combattre l'épidémie et ont pris note des procédures d'évacuation sanitaire mises en place par l'Union européenne, ainsi que des aides considérables et de l'apport de matériel, de personnel médical et de moyens de transport de la part d'autres États Membres. Ils ont également convenu du fait que des efforts supplémentaires devaient être fournis pour aider les pays voisins à renforcer leurs mesures préventives.

Les représentants des pays affectés par l'Ebola ont dit qu'ils restaient déterminés à lutter contre l'épidémie. Tout en reconnaissant l'aide apportée par les donateurs et la Mission, tous ont insisté sur le fait que davantage de financements étaient nécessaires à tous les niveaux afin de juguler l'épidémie, rétablir les services, reconstruire les systèmes de santé et s'attaquer aux effets socioéconomiques de la crise.

Au cours de la réunion, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2014/24), par laquelle il a accueilli avec satisfaction la mobilisation d'une riposte internationale coordonnée et les progrès importants qui en avaient résulté. Il a mis l'accent sur le fait que la dynamique des besoins sur le terrain exigeait que la riposte de la communauté internationale reste souple; a souligné l'importance pour la Mission de continuer à renforcer sa présence et ses activités, notamment à l'extérieur des capitales des pays concernés; et a engagé instamment tous les acteurs à fournir de nouveaux efforts pour continuer de répondre aux besoins non encore satisfaits en personnel médical.

Somalie

Le 12 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2184 (2014), par laquelle il renouvelait pour une période de 12 mois l'autorisation des États et des organisations régionales de combattre la piraterie au large des côtes somaliennes. Cette résolution mettait l'accent sur la nécessité d'une réponse globale à la piraterie, y compris en s'attaquant à ses causes sous-jacentes; elle appelait à la remise en liberté immédiate et inconditionnelle des otages détenus par les pirates

somaliens et demandait instamment aux États de s'assurer que les activités de lutte contre la piraterie tiennent compte de la nécessité de protéger les femmes et les filles, notamment contre l'exploitation. Le renouvellement de l'autorisation a fait suite à la présentation par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le 22 octobre, du rapport annuel du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes (S/2014/740). Après le vote, le Représentant permanent adjoint de la Somalie auprès de l'Organisation a accueilli favorablement l'adoption de la résolution et a réaffirmé au Conseil la détermination de la Somalie à coopérer.

Soudan (Darfour)

Le 10 novembre, au titre des questions diverses, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a évoqué la question des accusations portées par les médias selon lesquelles les forces armées soudanaises auraient commis, les 30 et 31 octobre, des viols collectifs dans le village de Thabit dans le Darfour-Nord. Il a également indiqué que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) s'était vu refuser l'accès nécessaire à l'enquête. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a présenté un exposé au Conseil. Zainab Hawa Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, en a également présenté un au Conseil, par vidéoconférence.

Le Sous-Secrétaire général a informé le Conseil que la MINUAD avait tenté à plusieurs reprises d'accéder au village, et a déclaré que les autorités soudanaises en avaient empêché l'équipe d'enquête. L'accès a été finalement accordé le 9 novembre. La Représentante spéciale a informé le Conseil que la MINUAD avait passé plusieurs heures dans le village et interrogé 70 villageois. Si aucun villageois n'a signalé de cas de viol à son équipe d'enquête, il reste que les forces armées et des membres des services de renseignements militaires étaient présents dans le village au moment de l'enquête. La Représentante spéciale a indiqué qu'étant donné ce climat d'intimidation, il était impossible de conclure qu'aucun viol n'avait été commis.

La plupart des membres du Conseil qui ont pris la parole ont exprimé leur inquiétude au sujet des allégations selon lesquelles la MINUAD s'était vu refuser l'accès au village, et ont demandé qu'il soit procédé à de nouvelles enquêtes. L'un des membres du Conseil a estimé que la MINUAD ne devrait pas le faire en se fondant uniquement sur des affirmations des médias, qui sont susceptibles de diffuser des informations tendancieuses.

Le 19 novembre, dans une déclaration à la presse (SC/11658), les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les allégations rapportées dans les médias, qui font état de viols collectifs commis à Thabet (Darfour septentrional), les 30 et 31 octobre 2014. Ils ont demandé au Gouvernement soudanais de mener une enquête approfondie sur ces allégations. Ils lui ont également demandé d'accorder à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour la liberté de circuler sans entrave sur tout le territoire du Darfour, afin qu'elle puisse mener en toute indépendance une enquête approfondie et transparente, et vérifier les faits allégués.

Soudan/Soudan du Sud

Lors des consultations privées, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Ellen Margrethe Løj, et le commandant de la Force de la Mission, le lieutenant-général Yohannes Gebremeskel Tesfamariam, ont informé le Conseil de la reprise des combats à la fin du mois d'octobre 2014 entre les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et celles de l'opposition à Bentiu et Rubkhona, dans l'État de l'Unité. La Représentante spéciale et le commandant de la Force de la Mission ont pu y participer depuis Djouba, par vidéoconférence.

La Représentante spéciale a décrit sommairement les combats qui avaient éclaté le 26 octobre à Bentiu, dans l'État de l'Unité. Notant que le nombre de personnes tuées lors des journées de combat n'était pas établi, elle a déclaré que les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement chargés de veiller au cessez-le-feu avaient accusé l'opposition d'être à l'origine du conflit. Bien que les combats aient cessé, la tension demeure extrême et l'éventualité d'autres affrontements n'est pas à écarter. La Représentante spéciale a déclaré que les combats auguraient mal de la conclusion d'un accord entre les parties belligérantes lors des pourparlers de paix menés par l'Autorité intergouvernementale, prévus pour le 6 novembre.

Les membres du Conseil se sont dits vivement préoccupés par les informations faisant état de la reprise des combats, et par leurs conséquences sur le plan humanitaire. Ils ont également affirmé qu'il était essentiel que les parties concernées participent activement aux efforts de médiation de l'Autorité intergouvernementale et respectent l'accord de cessation des hostilités dans l'optique d'un prompt retour à la paix et la stabilité au Soudan du Sud. De nombreux membres se sont prononcés en faveur de l'application de sanctions ciblées contre des personnes comme moyen de renforcer le rôle de médiation de l'Autorité intergouvernementale et de se prémunir contre l'action de ceux qui feraient obstacle au processus de paix. D'autres membres ont préconisé un embargo sur les armes pour freiner la prolifération d'armes et de munitions de nature à prolonger le conflit. Une délégation a émis de sérieux doutes quant à l'efficacité d'éventuelles sanctions de l'Organisation dans la promotion du processus de paix au Soudan du Sud, et insisté sur le fait que les positions de l'Autorité intergouvernementale et de l'Union Africaine sur des sanctions de l'ONU devaient être dûment prises en compte.

Le 5 novembre, dans une déclaration à la presse (SC/11631), les membres du Conseil se sont dits alarmés et consternés par la reprise des hostilités entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et les forces de l'opposition dans l'État de l'Unité et dans l'État du Haut-Nil. Ils ont exigé qu'il soit mis fin sans tarder à tous les actes de violence, et ont confirmé leur intention d'engager des négociations, en concertation avec les partenaires intéressés, et notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine, sur toutes les mesures, y compris les sanctions ciblées, qu'il faudrait prendre contre ceux dont les agissements menacent la paix.

Les membres du Conseil ont également confirmé qu'ils appuyaient sans réserve la médiation de l'Autorité intergouvernementale et considéraient son prochain sommet, prévu le 6 novembre, comme une nouvelle occasion de faire pression sur le Président du Soudan du Sud Salva Kiir, et sur Riek Machar pour

qu'ils parviennent rapidement à un accord sur des modalités globales et complètes d'instauration d'un gouvernement d'union nationale de transition. Ils ont réaffirmé leur soutien sans faille à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et ont condamné les violations de l'accord sur le statut des forces. Ils ont également exprimé leur inquiétude concernant l'augmentation du harcèlement des organisations non gouvernementales et des agents de l'aide humanitaire qui, tout comme les journalistes, sont de plus en plus souvent pris pour cible au Soudan du Sud.

Le 25 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2187 (2014) sur le Soudan du Sud, par laquelle il a prorogé de six mois le mandat de la Mission des Nations Unies et maintenu quatre objectifs prioritaires : protéger les civils; faciliter l'accès humanitaire; enquêter et publier des rapports sur les violations des droits de l'homme; soutenir le processus de paix. Dans les observations qu'il a formulées à l'issue de l'adoption de la résolution, le Représentant permanent du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, Francis Mading Deng, a notamment relevé la déception de la communauté internationale concernant le rythme des pourparlers. Il a estimé que ce sentiment de frustration était certes compréhensible, mais que l'imposition de sanctions plutôt que de conduire à une solution durable à la crise actuelle dans son pays ne tendrait qu'à durcir les positions et à susciter l'affrontement plutôt que la coopération.

Le 25 novembre également, au titre des questions diverses et à la demande du Secrétariat, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil un rapport sur le Soudan du Sud. Dans ce rapport, il a signalé que le conflit au Soudan du Sud risquait de gagner en intensité et en ampleur avec l'approche de la saison sèche, les deux parties s'employant à se regrouper et à se réarmer en l'absence de progrès décisifs dans le processus de paix. Il a averti qu'une reprise des combats aurait des conséquences sur le plan humanitaire et augmenterait le nombre de civils en quête de refuge dans les sites de protection de l'ONU, dont les capacités ont déjà atteint leurs limites. La capacité de la Mission d'effectuer des patrouilles préventives s'en trouverait entravée, car les soldats de la paix seraient occupés à sécuriser les sites de protection.

Le Secrétaire général adjoint a également fait remarquer que l'Organisation avait décelé une recrudescence des propos accusateurs du Gouvernement du Soudan du Sud contre la Mission, ainsi qu'une augmentation des violations de l'accord sur le statut des forces. À la demande de membres du Conseil, le 26 novembre, la présidence australienne s'est engagée auprès de la Mission permanente du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies à faire part de ses préoccupations au sujet des violations de l'accord.

Les membres du Conseil se sont dits alarmés par les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Soudan du Sud. La plupart des délégations se sont déclarées favorables à l'imposition par le Conseil au pays de sanctions et d'un embargo sur les armes. Plusieurs autres délégations ont demandé instamment au Conseil d'engager, dans un futur proche, un dialogue interactif informel avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'arrêter ses vues sur l'opportunité pour l'Organisation d'imposer des sanctions, conformément au paragraphe 1 de la résolution 2187 (2014).

Moyen-Orient

Iraq

Le 18 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur les rapports du Secrétaire général relatifs aux activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2014/774) et à la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales (S/2014/776). Dans son exposé au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, Nickolay Mladenov, a indiqué qu'au plus fort de la crise l'Iraq avait failli s'effondrer. Néanmoins, face à une menace commune, les dirigeants politiques, les collectivités locales et les chefs religieux iraqiens s'étaient mobilisés pour empêcher l'Iraq de sombrer. Il a dit que le nouveau Gouvernement iraquien s'efforçait d'améliorer la coopération avec les tribus locales tout en s'employant à réorganiser les forces armées et à leur donner les moyens de combattre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à l'échelle locale. Le Représentant spécial a fait observer que le terrain récemment repris à l'EIIL montrait que cette stratégie, avec l'appui militaire de la communauté internationale, donnait des résultats.

En ce qui concerne la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, le Représentant spécial a noté que les relations entre l'Iraq et le Koweït s'étaient nettement améliorées et expliqué que, malgré la sincérité de l'Iraq et en dépit du temps et des efforts que le pays avait investis dans cette entreprise, aucun élément nouveau n'avait été découvert.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a dénoncé l'idéologie de l'EIIL et fait observer que les agissements de ce groupe étaient condamnés comme contraires à l'Islam par les théologiens musulmans. Il a déclaré que l'EIIL commettait en Iraq des violations « d'une ampleur et d'une gravité telles qu'elles constitu[ai]ent très probablement des crimes internationaux relevant de la compétence de la Cour pénale internationale ». Il a invité l'Iraq à adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale ou, à tout le moins, à saisir la Cour de la situation actuelle.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Valerie Amos, a fait le point de la situation humanitaire en Iraq, signalant qu'environ 5,2 millions de personnes, dont 1,2 million de personnes déplacées, avaient besoin d'assistance, et qu'environ 3,6 millions d'Iraqiens vivaient dans des zones contrôlées par l'EIIL. Elle a déclaré qu'il fallait d'urgence trouver un financement de 173 millions de dollars pour aider ces personnes à affronter l'hiver. Elle a indiqué au Conseil que la situation dans la région exigeait de mener une action globale et que la protection des civils devait rester au cœur des mesures politiques, militaires et autres prises aux niveaux national et international.

Le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mohamed Ali Alhakim, a noté la manière pacifique dont s'était déroulée la passation des pouvoirs à la suite des élections démocratiques nationales qui s'étaient tenues en Iraq en 2014. Il a souligné que le Gouvernement iraquien était résolu à n'exclure aucun groupe religieux ou ethnique et remercié la communauté internationale pour son appui militaire, politique et humanitaire. M. Alhakim a déclaré que l'adoption par le Conseil des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014)

avait contribué à la lutte contre l'EIL et avait donné confiance au peuple iraquien en lui montrant qu'il bénéficiait dans ce combat du soutien de la communauté internationale.

Pendant les consultations, les membres du Conseil ont condamné l'EIL et ses violations généralisées et systématiques des droits de l'homme, dont la persécution des minorités. Ils se sont déclarés vivement préoccupés par la situation humanitaire et ont réaffirmé leur appui aux organismes de l'ONU qui travaillaient dans l'urgence en prévision de l'hiver qui arrivait. Ils ont également réaffirmé leur soutien au Gouvernement largement représentatif dirigé par le Premier Ministre iraquien, Haider al-Abadi. Ils ont également délibéré sur l'importance de l'application des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), ainsi que sur la nécessité de combattre l'idéologie de l'EIL. À ce propos, certains membres du Conseil ont souligné qu'il fallait adopter une démarche commune dans la lutte contre le terrorisme et dans l'action visant à mettre fin au trafic de pétrole provenant d'Iraq et de République arabe syrienne auquel se livraient des groupes terroristes.

Les membres du Conseil ont également débattu de la question du rapatriement de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ou de leur dépouille, ainsi que de la restitution des biens koweïtiens, notamment des archives nationales. Ils se sont félicités de l'amélioration des relations entre l'Iraq et le Koweït et ont exprimé l'espoir que la poursuite des efforts aboutisse au règlement de cette question.

Meurtres commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant

Le 18 novembre, le Conseil a publié un communiqué de presse (SC/11654) sur le meurtre d'un agent humanitaire américain, Abdul-Rahman Kassig, également connu sous le nom de Peter Kassig, ainsi que d'au moins 15 détenus syriens, commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Les membres du Conseil ont souligné que les actes barbares que continuait de perpétrer l'EIL ne faisaient qu'accroître leur détermination à combattre les activités des organisations terroristes, notamment l'EIL, le Front el-Nosra et d'autres personnes, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaïda.

Liban

Le 12 novembre, le Conseil a tenu des consultations, au titre de la résolution 1701 (2006), sur le Liban et les activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Derek Plumbly, et du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Le Coordonnateur spécial a fait savoir que la situation dans le sud du Liban était restée globalement calme, bien qu'il y ait eu des atteintes à la sécurité au cours de la période considérée, notamment des tirs de roquettes sur Israël depuis le sud du Liban pendant le conflit lié à Gaza en juillet et en août et deux atteintes graves dans la zone des fermes de Chebaa (secteur Est). Il a souligné que les parties devaient respecter le cessez-le-feu et éviter toute escalade en cas d'atteinte à la sécurité. Il a également constaté avec regret que des violations de la résolution 1701 (2006) continuaient d'être commises : les Forces de défense israéliennes (FDI) survolaient quotidiennement l'espace aérien libanais, la partie nord de Ghajar et une zone

adjacente au nord de la Ligne bleue étaient toujours occupées par Israël, et le Hezbollah continuait de détenir des armes échappant au contrôle de l'État libanais.

Le Coordonnateur spécial a salué la manière dont l'armée libanaise était intervenue en réponse aux atteintes à la sécurité qui avaient eu lieu à Aarsal, à Tripoli et ailleurs au Liban. Il a aussi noté que le soutien apporté à l'armée libanaise par l'ensemble de la classe politique libanaise n'avait pas faibli et indiqué que l'appui continu de la communauté internationale serait nécessaire pour aider le Liban à faire face aux problèmes liés à l'afflux de réfugiés syriens. Il a également relevé que l'impasse dans laquelle était plongée la sélection d'un nouveau président risquait d'engendrer un état de stagnation au sein du Gouvernement et du Parlement. Il a encouragé le Conseil à adresser aux parlementaires libanais un nouveau message soulignant, dans le prolongement de la déclaration de son président publiée le 29 mai 2014 (S/PRST/2014/10), combien il importe d'élire un nouveau président.

Le Sous-Secrétaire général a confirmé que les parties avaient continué de coopérer avec la FINUL et d'utiliser les dispositifs de liaison existants par l'intermédiaire du mécanisme tripartite de la FINUL à la suite d'atteintes à la sécurité. Il a noté que le partenariat entre la FINUL et l'armée libanaise était solide et comprenait notamment des stages de formation et exercices conjoints, ces activités ayant toutefois dû être brièvement interrompues lorsque l'armée libanaise avait été contrainte de réagir aux attaques perpétrées en août par l'EIL et le Front el-Nosra à Aarsal. Il s'est également félicité de la visite effectuée par le Ministre des affaires étrangères libanais au quartier général de la FINUL.

Les membres du Conseil ont félicité la FINUL pour sa contribution au maintien de la stabilité dans le sud du Liban et l'armée libanaise pour son action face aux problèmes de sécurité. Les membres du Conseil ont constaté que la vacance de la présidence comportait des risques pour le Liban. De nombreux membres du Conseil ont également insisté sur l'importance de l'appui international qui continuait d'être apporté au Liban par l'intermédiaire du Conseil, du Groupe international d'appui au Liban et des partenariats bilatéraux, notamment pour aider le Liban à gérer les conséquences de l'afflux massif de réfugiés. Les membres du Conseil ont également estimé qu'il importait de fournir un soutien matériel à l'armée libanaise. Ils ont en outre souligné qu'il était essentiel que toutes les parties libanaises préservent l'unité nationale, comme elles s'y étaient engagées dans la Déclaration de Baabda, et qu'elles respectent la politique de dissociation.

Les membres du Conseil sont convenus des éléments qui ont été exposés à la presse par le Président du Conseil après les consultations.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 17 novembre, le Conseil a tenu sa session mensuelle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, Jens Anders Toyberg-Frandzen, a fait un exposé, puis le Conseil a tenu des consultations à huis clos. Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général a expliqué que le Secrétaire général était alarmé par les tensions qui avaient continué de régner à Jérusalem depuis la séance que le Conseil avait tenue d'urgence le 29 octobre et s'inquiétait de ce que la violence s'était répandue ailleurs en Israël et en Cisjordanie. Il a déclaré que le Secrétaire général demandait à toutes les parties de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour éviter d'envenimer la situation déjà tendue et qu'il était indispensable que toutes les parties gèrent la

situation de façon responsable, évitent de prendre des mesures unilatérales et s'abstiennent de tenir des propos incendiaires susceptibles d'inciter leurs sympathisants à passer à l'acte. Il s'est dit préoccupé par les démolitions croissantes de bâtiments palestiniens, par le risque de transfert forcé de la population du village bédouin d'Oum el-Kheir et par la poursuite par Israël de l'implantation de colonies de peuplement, qui constituait selon lui une violation du droit international. Il a déclaré que le Secrétaire général invitait instamment les parties à reprendre les pourparlers de paix.

Le Sous-Secrétaire général a noté que le mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza avait débuté son activité en novembre. Le mécanisme avait pour priorité de fournir les matériaux de construction nécessaires pour effectuer les réparations urgentes des logements. On estimait que 80 000 personnes étaient toujours sans abri à Gaza, dont environ 30 000 se trouvaient dans les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le Sous-Secrétaire général a demandé aux donateurs d'honorer les promesses de dons qu'ils avaient faites à la Conférence sur la Palestine qui s'était tenue au Caire le 12 octobre, et jugé encourageant qu'Israël ait prévu de porter le nombre de chargements de matériaux de construction autorisés à entrer dans la bande de Gaza à 800 par jour, au lieu des 350 actuels. Il a également souligné que les travaux de reconstruction à Gaza étaient voués à l'échec à moins qu'un cessez-le-feu de longue durée ne soit conclu entre Israël et les Palestiniens, et noté que l'Égypte avait prévu d'accueillir des pourparlers à la mi-novembre.

Le Sous-Secrétaire général a fait savoir que l'Envoyé spécial en Syrie, Staffan de Mistura, avait tenu une deuxième série de discussions avec le Président de la République arabe syrienne, Bashar al-Assad, et d'autres représentants du Gouvernement sur sa proposition de « geler » progressivement le conflit, et il a demandé au Conseil de continuer à soutenir la mission et l'action de l'Envoyé spécial. Il a également indiqué que la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) continuait d'être témoin d'affrontements violents entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition, ainsi que de frappes aériennes par les forces armées syriennes dans la zone de séparation et dans la zone de limitation.

Lors des consultations à huis clos, plusieurs membres du Conseil ont condamné les flambées de violence qui avaient récemment eu lieu à Jérusalem et appelé au retour au calme; ils ont accueilli avec satisfaction les propos du Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahu, qui avait annoncé que le statu quo concernant l'accès aux sites religieux à Jérusalem serait maintenu. Certains membres ont demandé au Conseil de contribuer davantage aux efforts menés pour faire en sorte que les parties reprennent les négociations en vue de parvenir à la solution des deux États et affirmé que les colonies de peuplement israéliennes compromettaient les perspectives de paix. Certains membres du Conseil ont également soutenu, en principe, la proposition de l'Envoyé spécial consistant à geler localement le conflit. D'autres ont dit qu'ils auraient des questions à poser à l'Envoyé spécial concernant ses propositions lors de son prochain exposé au Conseil.

Le 19 novembre, le Conseil a adopté une déclaration à la presse (SC/11660), dans laquelle les membres condamnaient avec la plus grande fermeté les attentats terroristes perpétrés contre une synagogue à Jérusalem le 18 novembre, dans

lesquels quatre civils innocents qui priaient à la synagogue et un agent de police avaient trouvé la mort et de nombreuses autres personnes avaient été blessées.

République arabe syrienne (armes chimiques)

Le 5 novembre, le Conseil a tenu des consultations sur la République arabe syrienne et a entendu, par vidéoconférence depuis Beyrouth, un exposé de la Conseillère spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sigrid Kaag, sur l'application de la résolution 2118 (2013) et l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. L'exposé était fondé sur le rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et sur la lettre datée du 27 octobre (S/2014/767), adressée à la Présidente du Conseil par le Secrétaire général concernant l'application de la résolution 2118 (2013).

La Conseillère spéciale a informé le Conseil des faits nouveaux survenus dans les trois principaux domaines d'activités restants relatifs à l'application de la résolution 2118 (2013) : a) les consultations menées par l'OIAC avec la République arabe syrienne afin de répondre aux préoccupations suscitées par la déclaration qu'elle avait faite à cette organisation concernant son programme d'armes chimiques, en application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques); b) les préparatifs en vue de la destruction des 13 installations de fabrication d'armes chimiques restantes (y compris l'installation de fabrication de ricine récemment déclarée); et c) l'enquête de la mission d'établissement des faits de l'OIAC sur l'utilisation du chlore comme arme en République arabe syrienne.

La Conseillère spéciale a indiqué que l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC se trouvait au moment même à Damas, où elle poursuivait les échanges avec les autorités syriennes. Pendant sa visite à Damas, la Conseillère spéciale avait insisté auprès des ministres de la République arabe syrienne sur la nécessité d'apporter des réponses complètes et transparentes sur tous les points de la déclaration devant encore être éclaircis. Certains membres se sont déclarés contrariés que l'on tarde autant à répondre aux préoccupations relatives à la déclaration de la République arabe syrienne et aux informations que celle-ci avait fournies par la suite, et ont prié instamment la République arabe syrienne de collaborer étroitement avec l'Équipe d'évaluation des déclarations pour régler ces questions sans délai.

La Conseillère spéciale a informé le Conseil que les négociations avec les sociétés qui se chargeraient de détruire ces installations de fabrication étaient sur le point d'aboutir, et que les travaux de destruction devaient commencer à la fin du mois de novembre 2014. Toutes les installations de fabrication seraient probablement détruites d'ici à l'été 2015.

De nombreux membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'utilisation répétée et systématique de chlore comme arme en République arabe syrienne qui avait été constatée par la mission d'établissement des faits, et ont demandé une nouvelle fois que les personnes ayant recouru à des armes chimiques soient traduites en justice. Les membres du Conseil ont appuyé la poursuite de l'enquête de la mission d'établissement des faits et plusieurs d'entre eux ont souligné que les rapports de la mission devraient être transmis au Conseil, étant donné que les résultats pouvaient être utiles dans le cadre du suivi de l'application de la résolution

2118 (2013). La Conseillère spéciale a indiqué que l'OIAC était en train de recueillir des renseignements supplémentaires à l'appui des conclusions figurant dans le deuxième rapport de la mission, qui devait être publié en décembre. Elle a noté que le Directeur général de l'OIAC pourrait demander au Secrétaire général de faire distribuer les rapports au Conseil et indiqué que l'OIAC pourrait être en mesure d'établir un rapport de synthèse, qui pourrait lui aussi être transmis au Conseil.

Un membre du Conseil a fait observer que seules des questions strictement techniques restaient encore à régler en ce qui concernait l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, et que le suivi permanent par le Conseil de cette entreprise était inutile et contre-productif. Plusieurs membres du Conseil ont souligné que la résolution 2118 (2013) n'était pas encore pleinement appliquée et que le Conseil devait continuer de surveiller de près jusqu'à leur achèvement les mesures en cours visant à éliminer le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne et à mettre fin à l'utilisation d'armes chimiques, qui constituait une violation des dispositions de la résolution 2118 (2013).

République arabe syrienne (situation humanitaire)

Le 25 novembre, le Conseil a entendu un exposé et tenu des consultations au titre des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) relatives à la République arabe syrienne. L'exposé a été présenté par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, qui a indiqué que l'adoption de la résolution 2165 (2014) avait permis d'aider l'ONU à fournir une assistance transfrontière à des centaines de milliers de personnes, et que, depuis l'adoption de la résolution, l'ONU avait apporté une aide dans presque tous les lieux reculés des gouvernorats d'Alep, Edleb, Deraa et Qouneïtra. Néanmoins, d'importants défis restaient à relever concernant l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014). Au total, 12,2 millions de personnes en République arabe syrienne, dont 5 millions d'enfants, avaient toujours besoin d'assistance. On comptait désormais 7,6 millions de personnes déplacées et 3,2 millions de personnes ayant fui le pays.

La Secrétaire générale adjointe a ajouté que des violences et des violations des droits de l'homme se produisaient encore quotidiennement. Il s'agissait notamment d'actes de torture, de meurtres, de viols et de la pratique de l'esclavage par l'EIL, de vengeances et d'attaques contre des services civils de l'État par des groupes de l'opposition, y compris certains groupes terroristes, et de frappes aériennes, y compris avec des barils d'explosifs, par le Gouvernement contre des zones civiles, des camps de personnes déplacées et des structures civiles. Elle a relevé que 69 agents humanitaires avaient été tués depuis le début du conflit, et que des sévices sexuels avaient été utilisés comme moyen de torture aux fins de porter atteinte à des personnes, de les humilier ou de les intimider, ou comme châtement.

La Secrétaire générale adjointe a invité les États Membres à user de leur influence auprès des parties au conflit afin de faire en sorte qu'elles respectent leurs obligations au titre du droit international humanitaire et des droits de l'homme et qu'elles assurent un accès régulier et sans entrave à l'aide humanitaire. Elle a demandé au Conseil de continuer de réclamer la suppression des entraves bureaucratiques qui faisaient obstacle à l'acheminement de l'aide; d'insister pour que les convois puissent contenir des fournitures médicales; de demander la levée

des sièges; et de faire pression pour qu'il soit mis fin à la violence. La Secrétaire générale adjointe a appelé les donateurs à redoubler d'efforts afin de financer l'action humanitaire face à la crise syrienne. Elle a noté qu'une prorogation de 12 mois du mandat du mécanisme de surveillance humanitaire de l'ONU établi par le Conseil dans sa résolution 2165 (2014) permettrait de continuer d'apporter par les voies les plus directes une aide humanitaire aux personnes dans le besoin.

Les membres du Conseil ont exprimé leur gratitude aux agents humanitaires œuvrant en République arabe syrienne pour leurs efforts. De nombreux membres du Conseil ont condamné les violences que continuaient de perpétrer toutes les parties au conflit, notamment le recours aux barils d'explosifs par l'armée syrienne et les violations des droits de l'homme par l'EIIL, signalés par la Commission d'enquête indépendante sur la République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont noté les progrès accomplis s'agissant de l'acheminement de l'aide humanitaire depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014), mais plusieurs ont affirmé que beaucoup restait à faire et ont pris acte des conseils de la Secrétaire générale adjointe concernant les projets de l'ONU tendant à intensifier l'aide fournie. De nombreux membres du Conseil ont déclaré que le mandat fixé dans la résolution 2165 (2014) devait être prolongé pour permettre à l'ONU de continuer à fournir par les voies les plus directes une assistance humanitaire aux personnes dans le besoin. Les membres du Conseil ont affirmé que le Conseil devrait continuer d'appuyer l'Envoyé spécial en Syrie dans ses efforts visant à promouvoir un règlement politique du conflit syrien, notamment sa proposition de geler le conflit dans certaines régions.

Yémen

Le 8 novembre, le Conseil a convenu d'une déclaration à la presse sur le Yémen (SC/11638), dans laquelle les membres du Conseil ont salué la formation du nouveau Gouvernement yéménite, souligné qu'il importait d'aller de l'avant dans le cadre d'un processus de transition sans exclusive et rappelé leur décision du 7 novembre de désigner trois individus devant être soumis aux mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager prévues par la résolution 2140 (2014).

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 11 novembre, le Conseil a adopté, par 14 voix pour et une abstention, la résolution 2183 (2014), dans laquelle il a prolongé de douze mois le mandat de la force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea).

Le Conseil a ensuite tenu un débat sur la situation dans ce pays, dans le cadre duquel le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a fait un exposé et les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne ont fait des déclarations. Le Haut-Représentant s'est déclaré préoccupé par l'absence persistante de progrès au niveau politique en Bosnie-Herzégovine et a prié instamment le nouveau Gouvernement (qui devait être constitué à la suite des élections du 12 octobre) de mettre fin à la stagnation politique des dernières années. Il a insisté sur la nécessité de donner un nouveau souffle à l'activité commerciale afin de créer des emplois, et demandé instamment que des efforts plus importants soient faits pour progresser sur la voie de

l'intégration euro-atlantique. Il s'est également dit préoccupé par les appels à un référendum sur la sécession en Republika Srpska.

Pendant la discussion, la plupart des membres du Conseil ont salué le bon déroulement des élections générales du 12 octobre en Bosnie-Herzégovine. Ils ont vivement recommandé qu'un nouveau gouvernement soit rapidement formé et que des progrès soient accomplis aux niveaux politique et économique, et ont constaté avec inquiétude que certains dirigeants de la Republika Srpska tenaient des propos qui étaient de nature à semer la division. Les membres du Conseil ont noté les inondations qui s'étaient produites en mai 2014 et se sont félicités du fait que les communautés s'étaient mutuellement porté assistance, mais ont regretté que les autorités bosniennes n'aient pas élaboré de stratégie globale de relèvement. Un membre du Conseil a souligné que la Bosnie-Herzégovine devait pouvoir décider des questions liées à l'intégration euro-atlantique par elle-même, sans influence ni pression extérieures, et a demandé la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Plusieurs membres du Conseil ont constaté avec regret que la résolution n'avait pas été adoptée à l'unanimité. Le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'ONU a souligné que le processus d'intégration euro-atlantique demeurerait un des volets prioritaires de la politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le 12 novembre, le Conseil s'est réuni, à la demande des États-Unis d'Amérique, pour entendre les exposés du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim et du chef des observateurs de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, Ertuğrul Apakan, ainsi que de la représentante du Président en exercice de l'OSCE et Présidente du groupe de contact trilatéral sur l'Ukraine, Heidi Tagliavini.

Le Sous-Secrétaire général par intérim a fait un exposé sur l'évolution récente de la situation politique en Ukraine, notamment sur la tenue des élections législatives le 26 octobre et des élections qui avaient été organisées par les rebelles à Donetsk et à Louhansk le 2 novembre, ces dernières ayant été déplorées par le Secrétaire général comme par un grand nombre de membres de la communauté internationale. Il espérait qu'un dialogue national global visant à rétablir la cohésion et régler toutes les questions en suspens serait entamé rapidement, notant que la situation en matière de sécurité dans l'est du pays était presque aussi mauvaise qu'avant le cessez-le-feu du 5 septembre et que l'espoir d'un nouveau départ après les élections avait été éclipsé par les violences. Il a appelé toutes les parties à renouveler leur engagement à respecter les accords de Minsk.

M. Apakan a déclaré que l'OSCE accueillait avec satisfaction les accords de Minsk et saluait les efforts déployés pour appliquer un cessez-le-feu. Il a également noté la forte ampleur des affrontements dans l'est de l'Ukraine et fait observer que le risque que la situation se dégrade encore plus demeurait élevé. Les observateurs de l'OSCE avaient constaté que les combats se poursuivaient en de nombreux lieux dans les régions de Donetsk et Louhansk, où des obus d'artillerie et de mortier s'abattaient régulièrement sur des zones résidentielles et faisaient des victimes

civiles. À trois reprises, les observateurs de l'OSCE avaient vu des convois de camions banalisés, des armes lourdes et des chars dans les zones contrôlées par les groupes armés. Il a ajouté que l'OSCE n'avait pas encore constaté de retrait des armes lourdes de la ligne de contrôle. M. Apakan a fait observer que d'importantes difficultés au niveau de la sécurité et sur le plan opérationnel limitaient la capacité de la Mission spéciale d'observation à contrôler l'application des accords de Minsk, notamment le cessez-le-feu. Afin d'accroître ses capacités de surveillance, la Mission avait déployé des drones civils. Depuis le début de leur utilisation, le 28 octobre, les drones s'étaient heurtés à des dispositifs de brouillage de type militaire et, à une reprise, un drone avait essuyé des tirs.

M^{me} Tagliavini a déclaré qu'une grande partie des combats avaient cessé depuis la signature des accords de Minsk, mais que des affrontements se poursuivaient à certains endroits stratégiques, notamment dans la banlieue de Marioupol, ville portuaire de la mer Noire, et aux abords de l'aéroport de Donetsk, au mépris du cessez-le-feu et des accords de Minsk. Elle a demandé que toutes les dispositions des accords soient rigoureusement respectées et invité toutes les parties au conflit à se joindre à elle et unir leurs forces pour faire avancer les processus de paix en parvenant à un accord sur des éléments supplémentaires d'application et de renforcement des accords signés à Minsk les 5 et 19 septembre 2014. Parmi ces éléments, elle a cité un dialogue politique sans exclusive, l'élaboration d'un programme global de redressement économique et l'acheminement d'une aide humanitaire à la population dans la zone de conflit. Elle a également fait observer qu'on ne pourrait jamais parvenir à un cessez-le-feu durable entre les forces en présence sans un contrôle complet et rigoureux de la frontière entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, et que des efforts supplémentaires devaient être faits pour parvenir à cet objectif, conformément aux dispositions des accords de Minsk.

Les membres du Conseil ont salué la contribution de l'OSCE sur le terrain et se sont déclarés préoccupés par le nombre croissant de victimes civiles, en particulier d'enfants, dans l'est de l'Ukraine. De nombreux membres du Conseil se sont félicités de la tenue des élections législatives du 26 octobre en Ukraine et ont condamné comme illégitimes les élections organisées le 2 novembre dans les territoires contrôlés par les séparatistes. Un membre du Conseil a déclaré qu'il respectait la volonté de la population du sud-est du pays, telle qu'elle l'avait exprimée le 2 novembre, et a indiqué que les élections ne menaçaient en rien les accords de Minsk et le processus de paix. Les membres du Conseil ont demandé que le cessez-le-feu soit respecté en Ukraine et ont appelé toutes les parties à faire respecter le Protocole et le Mémoire de Minsk. Plusieurs membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine, compte tenu en particulier de l'arrivée de l'hiver.

Asie

Afghanistan

Le 24 novembre, dans une déclaration à la presse (SC/11664), les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat-suicide perpétré le 23 novembre 2014 dans la province de Paktika (Afghanistan), qui a fait de nombreux morts et blessés parmi la population civile, dont nombre d'enfants. Ils y ont en outre réaffirmé qu'aucun attentat terroriste ne saurait remettre en cause les

progrès réalisés sous la direction des Afghans en vue de la paix, de la démocratie et de la stabilité en Afghanistan, qui sont appuyés par le peuple et le Gouvernement afghans et par la communauté internationale.

Le 27 novembre, les membres du Conseil ont publié une nouvelle déclaration à la presse (SC/11678), où ils condamnaient vigoureusement l'attaque perpétrée ce jour-là à Kaboul contre un véhicule de l'ambassade du Royaume-Uni. Cette attaque, qui a été revendiquée par les Taliban, a fait un grand nombre de morts et de blessés parmi la population civile et les agents de sécurité.

Non-prolifération

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (concernant la prévention de la prolifération des armes de destruction massive)

Le 24 novembre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), Oh Joon (République de Corée), a informé le Conseil des travaux menés par le Comité depuis son dernier rapport, publié en mai 2014. Contrairement à la pratique établie, qui veut que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées fassent conjointement rapport au Conseil, le Comité créé par la résolution 1540 (2004) a fait son propre rapport au Conseil.

Le Président a décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) durant la période considérée, grâce aux efforts déployés par le Comité pour encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leur premier rapport, recenser les besoins en matière de renforcement des capacités et d'élaboration à titre volontaire de plans d'action nationaux, faciliter la mise en correspondance des demandes et offres d'assistance, coopérer avec les organisations internationales compétentes et améliorer la sensibilisation.

Rappelant que les activités du Comité conservaient toute leur importance tant que le risque de voir des acteurs non étatiques acquérir des armes de destruction massive persistait, les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis par le Comité, relevant notamment l'intensité de ses activités d'information, le grand nombre d'États produisant des rapports et les nouveaux outils élaborés pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) et en assurer le suivi. De nombreux membres du Conseil ont souligné l'importance de déceler les lacunes dans les informations disponibles et de faire le point sur les capacités en matière d'assistance technique. Un membre du Conseil a indiqué que le Groupe de l'Australie était disposé à faire profiter ceux qui le souhaitent de son expérience de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), et un autre a demandé que le Groupe de l'Australie soit enregistré comme prestataire d'assistance.

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
concernant la République populaire démocratique de Corée**

Le 10 novembre, dans le cadre de consultations à huis clos, le Conseil a entendu le Représentant permanent adjoint du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies, Olivier Maes, lui faire rapport, au titre du paragraphe 12 g) de la résolution 1718 (2006) et au nom de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, sur les travaux menés par le Comité entre le 5 août et le 9 novembre.

Le Président a rendu compte au Conseil de la réunion du 3 septembre, que le Comité avait consacrée au rapport d'activité du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009), publié le 1^{er} août, et au compte rendu d'incident actualisé du Groupe d'experts, également publié le 1^{er} août, sur les tirs de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée en juin et juillet 2014.

Après avoir entendu le rapport du Président, la plupart des membres du Conseil ont renouvelé leur condamnation des tirs de missiles balistiques effectués depuis mars 2014, qui constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil et attisent les tensions dans la péninsule coréenne. Plusieurs membres du Conseil ont souligné que le Comité devait suivre les recommandations du Groupe d'experts et répondre aux violations en désignant les personnes et les entités impliquées, une délégation suggérant qu'il élargisse la liste des articles nucléaires et des articles pouvant servir à la fabrication de missiles dont le transfert à la République populaire démocratique de Corée est interdit.

Plusieurs membres du Conseil ont salué la désignation de l'entité Ocean Maritime Management et l'adoption d'une note d'information pratique à la suite de l'incident du *Chong Chon Gang*, et dit compter que les États Membres donnent pleinement effet aux sanctions qui en découlent. Une délégation s'est inquiétée que les navires d'Ocean Maritime Management poursuivent leurs opérations, notamment en mouillant dans des ports étrangers, et a proposé que le Comité rappelle les États Membres à leur obligation d'appliquer les sanctions, y compris en saisissant lesdits navires et en gelant les avoirs de l'entité.

Au vu d'une des conclusions présentées dans le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2014/147) selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée entretenait des relations militaires avec d'autres États en dépit des sanctions, une délégation a suggéré que le Comité s'attache à mieux faire connaître la portée du régime de sanctions.

Deux délégations ont appelé les parties à faire preuve de retenue et à éviter toute provocation dans la péninsule coréenne. Une délégation a aussi suggéré que l'action du Comité soit davantage mesurée à l'aune de sa contribution à la dénucléarisation de la péninsule et à l'instauration de la paix et la stabilité dans la péninsule, qu'à celle de l'intensification des sanctions. Certaines délégations ont placé leurs espoirs dans les pourparlers à six pour trouver une solution à la question nucléaire dans la péninsule et demandé que le nécessaire soit fait pour créer des conditions propices à la reprise des pourparlers.

Plusieurs membres du Conseil ont exprimé des préoccupations au sujet des violations des droits de l'homme qui auraient été commises par la République populaire démocratique de Corée, et réaffirmé que le Conseil devrait examiner

officiellement le rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée créée par le Conseil des droits de l'homme (voir A/HRC/25/63 et S/2014/276).

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Le 24 novembre, le Conseil a entendu en séance un rapport trimestriel de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, Maria Cristina Perceval (Argentine), qui lui a rendu compte des activités menées par le Comité durant la période considérée, notamment celles menées avec les États Membres de la région dans le but de déceler les lacunes dans les informations disponibles et de déterminer les capacités devant être renforcées pour favoriser la mise en œuvre des sanctions.

Dans le cadre de consultations à huis clos, de nombreux membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation au sujet des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Darfour, et réaffirmé l'importance que le Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) enquête sur les attaques visant les civils, le personnel de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le personnel humanitaire. Certains membres du Conseil se sont dits préoccupés par les faiblesses de la mise en œuvre des sanctions, qui se traduisent notamment par des violations systématiques de l'embargo sur les armes et des interdictions de voyager. Si certains membres ont salué l'amélioration de la coopération entre le Gouvernement soudanais et le Groupe d'experts, d'autres ont pressé le Gouvernement de délivrer des visas à entrées multiples aux membres du Groupe d'experts, afin qu'ils puissent circuler sans entrave pour pouvoir remplir leur mandat. Certains membres du Conseil ont réaffirmé la nécessité [comme exprimé dans une déclaration à la presse du Conseil datée du 19 novembre (SC/11658)] pour la MINUAD de disposer des autorisations d'accès nécessaires pour enquêter sur les viols collectifs qui auraient été commis à Thabit. La plupart des membres du Conseil se sont réjouis que le Comité rencontre les États de la région, étant donné qu'ils jouent un rôle clef dans la mise en œuvre du régime de sanctions. Certains membres ont souligné que le régime de sanctions devrait appuyer le processus de paix et un membre a plaidé en faveur de la levée des sanctions économiques frappant le Soudan.

Questions thématiques et autres questions

Séance d'information sur les opérations de maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits

Le 20 novembre, la Ministre australienne des affaires étrangères, Julie Bishop, a présidé une séance d'information sur le rôle du maintien de l'ordre dans le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits, la première séance de l'histoire du Conseil à être consacrée aux questions de maintien de l'ordre. À cette occasion, le Conseil a entendu le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et les chefs de la composante police de trois missions des Nations Unies.

Le Secrétaire général adjoint a mis en exergue la croissance sans précédent des forces de police au sein des missions des Nations Unies, qui sont passées en

quelques années de quelques milliers d'hommes au début des années 2000 à 12 352 policiers actuellement déployés dans 13 opérations de maintien de la paix et quatre missions politiques spéciales. Cette augmentation reflète les défis contemporains, par exemple l'évolution du rôle des missions et des conditions de sécurité dans lesquelles elles travaillent, ainsi que la multiplication des menaces auxquelles elles font face, notamment le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption. Le Secrétaire général adjoint a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des forces de police (y compris en matière de technologies modernes), les compétences linguistiques de leurs hommes en arabe et en français, et la représentation des femmes.

Le Chef de la police de la MINUL, Greg Hinds, a souligné le rôle important que jouait la Police des Nations Unies dans la réforme, la restructuration et la reconstruction des institutions de maintien de l'ordre de l'État hôte, et expliqué que le succès de ces activités dépendait des quatre facteurs suivants : l'octroi de mandats clairs et spécifiques aux forces de police, l'adoption de stratégies uniformisées et cohérentes, la mise en place de partenariats efficaces et la transmission des compétences et connaissances voulues. Le Chef de la police de la MINUSS, Fred Yiga, a insisté sur l'importance de bien choisir les membres de la Police des Nations Unies et de leur fournir les orientations, la formation et les compétences nécessaires, en raison du rôle crucial que cette composante jouait dans le succès des missions de maintien de la paix puisque c'était elle qui faisait le lien entre les gouvernements de transition ou les nouveaux gouvernements et les populations. Le Chef de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Luis Carrilho, a dit que les composantes police étaient en contact direct avec la population locale et que c'étaient elles qui étaient au premier chef chargées de les protéger, qu'il s'agisse de la protection contre les violences physiques ou de l'instauration d'un environnement protecteur, par exemple en renforçant les capacités des institutions policières locales. Soulignant que lorsque les composantes police comprenaient des femmes, les missions avaient plus de facilité à établir une relation de confiance avec la population et étaient plus efficaces, il a de nouveau appelé les États Membres à mettre en œuvre la politique visant à porter à 20 % la proportion de femmes dans les rangs de la police des missions des Nations Unies.

Ayant pour la toute première fois entendu les chefs des composantes police leur rendre directement compte de leurs activités, les membres du Conseil se sont réjouis de l'occasion qui leur était donnée de s'entretenir avec des professionnels du terrain. Nombre d'entre eux ont relevé que le rôle de la police dans les missions avait évolué, passant de la surveillance passive à l'exercice de nombreuses fonctions de maintien de l'ordre et à la fourniture d'une assistance à la mise en place d'une police professionnelle et responsable dans des pays hôtes en situation de conflit ou sortant d'un conflit, ce qui requerrait le déploiement de policiers dotés des compétences et des connaissances nécessaires. Beaucoup ont salué l'élaboration, par la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, du cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix.

Le Conseil a adopté à l'unanimité sa première résolution consacrée aux activités de police des Nations Unies, la résolution 2185 (2014), qui prévoyait plusieurs mesures pratiques visant à en accroître l'efficacité. Dans cette résolution, le Conseil a souligné l'importante contribution que la police pouvait apporter à la

mise en place des institutions de maintien de l'ordre de l'État hôte, demandé que davantage d'importance soit accordée aux activités d'établissement des institutions dans les mandats, dans la planification des missions et dans les activités (y compris les missions de bons offices) des représentants spéciaux du Secrétaire général, et appelé à mettre davantage l'accent sur les directives, les compétences et la formation dont a besoin la Police des Nations Unies, en particulier au vu du fait que les policiers fournis par les différents pays viennent d'horizons très différents. Dans la même résolution, le Conseil a souligné le rôle central des initiatives de protection des civils confiées aux composantes police des Nations Unies dans le cadre de leur mandat, ainsi que l'importance d'une coordination étroite des différentes activités de police des Nations Unies; exprimé son intention d'envisager la tenue d'une réunion annuelle sur les activités de police avec les chefs des composantes de police des Nations Unies; encouragé le Secrétaire général à étudier le rôle croissant qui revient à la police, en même temps que les nombreux autres problèmes critiques liés aux opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales, lors de son prochain examen stratégique des opérations de maintien de la paix; prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ici à la fin de l'année 2016 sur les fonctions de police comme faisant partie intégrante du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits.

Séance d'information sur les questions d'ordre général relatives aux sanctions

Le 25 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur les questions d'ordre général relatives aux sanctions, où il a entendu le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Jürgen Stock. Dans son rapport, le Secrétaire général adjoint a signalé que l'effet produit par les sanctions, combinées aux mesures politiques et aux activités de maintien de la paix, sur un certain nombre de situations, en prouvait l'efficacité. Les innovations apportées par le Conseil dans la manière dont il employait les sanctions, notamment le passage de mesures globales à des mesures ciblées, la création de groupes d'experts pour appuyer le suivi de la mise en œuvre et la mise en place de partenariats avec des organisations internationales telles qu'INTERPOL, constituaient une preuve supplémentaire de la flexibilité et du bon rapport coût-efficacité de cet outil. Il restait encore beaucoup à faire pour que tous les États Membres comprennent que les sanctions n'étaient pas seulement de nature punitive mais jouaient aussi un rôle constructif, aider les États Membres à mettre en œuvre les sanctions, et mieux prendre en compte les droits des personnes, des entités et des États Membres visés par les mesures ciblées. Le Secrétariat devait aussi mettre en place des politiques et des orientations claires et cohérentes à l'échelle du système pour étayer l'application des sanctions. Le Secrétaire général adjoint a formulé plusieurs recommandations dans ce sens.

M. Stock a expliqué au Conseil comment INTERPOL aidait les pays à assurer la mise en œuvre et le suivi des aspects techniques des régimes de sanctions du Conseil. Il a exposé comment l'organisation se servait de son réseau mondial et des outils modernes pour communiquer des informations sur les sanctions aux forces de police du monde entier et pour améliorer la qualité des informations à la disposition des comités des sanctions et du Secrétariat. Il a également expliqué comment INTERPOL pouvait aider à mettre en place et à appliquer les interdictions de voyager, contribuer à coordonner la coopération internationale des forces de l'ordre

en matière de suivi et de gel des avoirs, et aider les pays à appliquer les embargos sur les armes en retrouvant l'origine des armes de contrebande. En ce qui concerne l'avenir de la coopération, il a proposé d'accroître le poids du réseau d'INTERPOL, par exemple en mettant en place des mécanismes régionaux d'échange d'informations avec les policiers et en fournissant de meilleures directives sur la mise en œuvre.

Dans leurs réponses, les membres du Conseil ont déclaré avoir conscience du caractère ciblé des sanctions et de leur application à une large gamme de menaces à la paix et à la sécurité internationales, y compris pour aider les États à retrouver la stabilité, protéger les civils dans les situations de conflit et lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Les membres ont pour la plupart convenu que les sanctions du Conseil n'étaient pas une fin en soi, mais devaient accompagner des mesures d'ordre politique et être constamment évaluées et adaptées pour remplir leur fonction. Certains membres ont souligné que les sanctions du Conseil étaient une mesure de dernier recours et désapprouvaient la politique de certains États consistant à appliquer des sanctions, même en se passant de l'autorisation du Conseil.

Certains membres ont relevé l'importance de la coordination – entre les comités des sanctions du Conseil, les groupes d'experts et les États Membres, ainsi qu'entre les entités des Nations Unies, les missions et les commandants des forces – pour parvenir à une mise en œuvre appropriée des sanctions. Un membre a insisté sur la nécessité que les États Membres s'approprient les sanctions. L'accent a également été mis sur l'importance de communiquer avec les États Membres, de manière à leur faire mieux comprendre la nature des sanctions en général, les exigences figurant dans les résolutions et les travaux des comités des sanctions. Quelques membres ont en outre relevé que certains États d'Afrique et du Moyen-Orient avaient des difficultés à appliquer les sanctions, alors même que ces régions étaient les plus touchées par les régimes de sanctions du Conseil, et qu'il était donc important de leur fournir une assistance technique afin qu'ils puissent honorer leurs obligations découlant des résolutions du Conseil.

Débat public sur la lutte contre le terrorisme

Le 19 novembre, la Ministre australienne des affaires étrangères, Julie Bishop, a présidé un débat public de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le débat a été organisé dans l'objectif de maintenir la détermination de la communauté internationale à affaiblir l'EIL et les autres entités associées à Al-Qaida, et d'aborder deux aspects fondamentaux de la menace terroriste actuelle, à savoir les combattants terroristes étrangers et la propagation d'idéologies extrémistes violentes.

Le Secrétaire général a mis le Conseil au fait des répercussions de la menace que représentaient les combattants terroristes étrangers et des mesures prises par l'ONU pour aider les États à y faire face. Il a indiqué que des groupes terroristes motivés par des idéologies extrémistes violentes, tels que l'EIL/Daech, le Front el-Nosra, Boko Haram et les Chabab, continuaient de perpétrer des actes sauvages et d'engendrer de grandes souffrances. Du fait de la technologie et de la mondialisation, il leur était plus facile de causer des dommages disproportionnés, de faire du prosélytisme et de recevoir des financements illicites, provenant par exemple du trafic illégal de pétrole. C'était dans les communautés qu'il fallait

s'attaquer au problème multidimensionnel de l'extrémisme violent. Depuis l'adoption de la résolution 2178 (2014) du Conseil, plusieurs mesures spécifiques avaient été prises par l'Équipe de surveillance d'Al-Qaida, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et d'autres entités relevant de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. L'ONU réfléchissait aux meilleurs moyens de renforcer les capacités de lutte antiterroriste des missions politiques spéciales, des opérations de maintien de la paix et des équipes de pays. Le Secrétaire général a indiqué que le Groupe d'étude sur les opérations de paix serait saisi de cette question.

Comme il l'avait demandé dans ses résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), le Conseil a également entendu des exposés des présidents du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste. Le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), Gary Quinlan (Australie), a déclaré que la menace que représentaient l'EIL et le Front el-Nosra n'était pas nouvelle, mais qu'elle était qualitativement et quantitativement différente en raison de leurs modes de financement, du contrôle qu'ils exerçaient sur une partie de la population et du territoire, et des milliers de combattants terroristes étrangers qui les avaient rejoints. Les deux groupes étaient connus pour avoir procédé à des exécutions sommaires, commis des viols et des sévices sexuels, s'être livrés à la traite de femmes et d'enfants, avoir pris pour cibles des agents humanitaires et avoir pris en otage et tué des personnes aux fins d'obtenir une rançon ou de faire passer un message politique. Ces groupes tiraient globalement leur force de leurs réseaux de combattants terroristes étrangers, de l'attrait de leur idéologie et de leur propagande pernicieuses, et de leurs innovations sur le plan opérationnel, qui leur avaient permis de constituer un corps transnational et mobile de terroristes expérimentés à même de combiner des tactiques terroristes, conventionnelles et de guérilla. L'EIL bénéficiait de rentrées d'argent constantes provenant de diverses sources, notamment de la vente de pétrole, d'extorsions, de rançons et de dons, alors que le Front el-Nosra avait davantage recours aux dons extérieurs et aux rançons.

La Présidente du Comité contre le terrorisme, Raimonda Murmokaite (Lituanie), a présenté au Conseil les résultats de l'étude préliminaire des lacunes susceptibles d'amoindrir la capacité des États Membres à juguler le flux de combattants étrangers, au nombre desquelles une législation inadéquate, qui n'érigeait pas en infractions les divers actes préparatoires liés au flux de combattants terroristes étrangers, et les difficultés rencontrées pour traduire les combattants terroristes étrangers en justice, notamment pour obtenir des preuves recueillies par d'autres pays. Les États Membres ne disposaient pas des moyens adéquats pour surveiller les communications au moyen de techniques d'enquête spéciales, et l'échange international d'informations entre les forces de l'ordre et les services de renseignement présentait des lacunes. La police des frontières ne disposait pas non plus d'informations suffisantes et manquait de capacités d'analyse. Les mesures visant à financer la lutte antiterroriste présentaient également un certain nombre de faiblesses, notamment le partage insuffisant d'informations financières entre organisations et entre pays. Certains États n'avaient pas encore pris les mesures voulues pour lancer des programmes d'action

communautaire ou mettre au point une contre-rhétorique efficace propre à empêcher la radicalisation et la propagation de l'extrémisme violent.

Le 19 novembre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2014/23) où il a détaillé les mesures pratiques à prendre pour donner effet aux résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), préconisé l'amélioration des échanges d'informations entre États de manière à empêcher les terroristes de voyager, de recruter et de se financer, exhorté les États à renforcer leur vigilance face aux nouvelles sources de financement de l'EIL et du Front el-Nosra, et préconisé l'adoption de stratégies efficaces et le renforcement de la coopération pour enrayer la propagation de l'extrémisme violent au sein des communautés, afin que l'ONU soit mieux à même de s'attaquer aux causes du terrorisme et de l'extrémisme violent, en renforçant : a) la coordination entre les États; b) l'efficacité des activités de renforcement des capacités; c) la coordination entre les entités de l'ONU chargées de la lutte antiterroriste et les missions sur le terrain; et d) les efforts des États Membres et de l'ONU, notamment ses communications stratégiques, pour combattre les idéologies extrémistes violentes menant au terrorisme.

Outre les membres du Conseil, quelque 46 États et la délégation de l'Union européenne ont participé au débat, respectivement au titre des articles 37 et 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Dans leurs interventions, les États Membres ont considéré que le terrorisme constituait l'une des menaces les plus graves à la paix et la sécurité internationales et que des efforts durables et coordonnés devaient être consentis pour en venir à bout. Ils ont exposé les mesures qu'ils prenaient au niveau national pour améliorer leur dispositif législatif aux fins de détecter et prévenir les voyages et le recrutement de combattants étrangers, et assécher leurs sources de financement, notamment celles provenant du trafic illégal de pétrole. Les efforts déployés au niveau régional pour renforcer la coopération ont également été mis en lumière. Plusieurs États Membres ont admis que l'échange d'informations devait être considérablement amélioré, ce qui était plus que jamais nécessaire pour prévenir la radicalisation, et empêcher les terroristes de voyager et de recruter.

De nombreux États Membres ont souligné que, pour vaincre le terrorisme, il fallait adopter une approche globale qui allie des mesures de répression et des mesures visant à combattre les causes et les moteurs du terrorisme. À cet égard, plusieurs États ont parlé en détail de programmes de lutte contre l'extrémisme violent, ainsi que de l'importance de coopérer avec les collectivités locales, la société civile et le secteur privé. Les États ont souligné que les idéologies extrémistes violentes dénaturaient les religions et en donnaient une idée fautive.

La plupart des États Membres ont réaffirmé le rôle crucial que jouait l'ONU dans la promotion des normes internationales, la facilitation de la coordination et le renforcement des capacités. Certains États Membres ont de nouveau appelé les différentes entités de l'ONU chargées de la lutte antiterroriste à mieux se coordonner. Il a également été mentionné qu'il fallait intégrer la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans l'ensemble des activités de l'ONU, notamment en tenant compte des phénomènes susmentionnés dans les situations de conflit. Certains États Membres se sont exprimés en faveur de la désignation d'un représentant spécial chargé de lutter contre la propagation de l'extrémisme violent, et d'autres ont noté qu'il serait important d'éviter les doublons avec les autres entités chargées de la lutte antiterroriste et leurs mandats actuels.

Mise en œuvre de la note du Président du Conseil (S/2010/507)

Le 26 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité du 26 juillet 2010 concernant le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure (S/2010/507) (dans le cadre d'une séance de synthèse). Certains États non membres du Conseil ont été invités à participer à la réunion en tant qu'observateurs.

Après la séance de synthèse, le Président a également tenu à l'intention de tous les États Membres une séance d'information sur les activités du Conseil en novembre, qui a connu une forte participation.

Dialogue interactif informel : étude du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix constitué par le Secrétaire général

Le 20 novembre, à la demande du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, un dialogue interactif informel a été organisé entre le Conseil et le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Le Président du Groupe, Jose Ramos-Horta, a mené le débat au nom du Groupe, indiquant qu'aux premiers stades de ses travaux le Groupe s'attacherait en priorité à écouter les vues de tous les États Membres en tant que contributeurs collectifs à la paix et à la sécurité, tout en consultant les commissions de l'Assemblée générale, les organisations régionales et les États fournissant des contingents et du personnel de police.

M. Ramos-Horta a indiqué que le Groupe tiendrait compte des résultats obtenus par le passé et des retombées des opérations de maintien de la paix, recenserait les principales difficultés rencontrées par les opérations de paix, et fournirait des conseils sur les moyens d'améliorer l'efficacité globale des opérations de paix de manière à faire en sorte qu'elles puissent continuer à jouer un rôle indispensable dans l'instauration de la paix et de la sécurité. Conformément à son mandat, le Groupe s'intéresserait aussi bien aux opérations de maintien de la paix qu'aux missions politiques spéciales. Même si la nature et la portée de l'examen des opérations de paix des Nations Unies, de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies différaient, le Groupe s'employait à faire en sorte que ces trois études soient complémentaires s'agissant des éléments qui y étaient pris en compte de manière qu'elles puissent servir de sources d'information communes et que leurs résultats se renforcent mutuellement.

Pendant la discussion, la majorité des membres du Conseil ont évoqué l'importance de la protection des civils et la nécessité de recourir à la force pour défendre ce mandat dans les missions de maintien de la paix actuelles, tout en envisageant des activités de maintien de la paix plus traditionnelles telles que le contrôle du respect des accords de cessez-le-feu et de paix. Des préoccupations ont été exprimées quant au fait que les moyens mis en œuvre pour aider les forces de maintien de la paix à protéger les civils n'avaient pas augmenté proportionnellement à l'importance que la question avait acquise dans les mandats des missions où 98 % des Casques bleus étaient actuellement déployés. Les niveaux de prestation attendus des soldats de la paix déployés dans des opérations musclées devaient être clarifiés, les objectifs de maintien de la paix et les structures de commandement devaient être mieux définis et de meilleurs dispositifs de responsabilisation devaient être mis en

place afin d'améliorer les performances. Certains membres du Conseil ont souligné qu'il importait d'utiliser des technologies modernes et des outils novateurs pour protéger les civils, ainsi que pour renforcer la sécurité des soldats de la paix, qui opéraient dans des conditions de sécurité instables. D'autres ont mis l'accent sur la nécessité d'examiner plus avant leurs modalités d'utilisation, notamment les aspects juridiques et financiers. Il a été souligné à maintes reprises que les opérations de maintien de la paix devaient se conformer à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du maintien de la paix.

Plusieurs autres priorités communes sont ressorties des discussions du Conseil, en particulier la nécessité de définir des mandats clairs et réalisables, de mieux prendre en compte la question de l'égalité des sexes, et d'élaborer des plans axés sur les capacités et de mettre en place des dispositifs d'intervention rapide, notamment dans les situations de crise. Le Conseil a débattu des principes de maintien de la paix et de la question de savoir si leur interprétation et leur application étaient toujours valables dans les conditions actuelles, notamment dans les cas où il n'y avait pas de paix à maintenir ou lorsqu'on était en présence d'acteurs armés non étatiques. Plusieurs membres ont également rappelé qu'il était nécessaire de consolider les partenariats avec les organisations régionales et de continuer à renforcer les capacités en dispensant des formations et en fournissant des équipements. D'autres ont indiqué que l'examen devait tenir compte des aspects financiers des missions politiques spéciales, notant que bon nombre de ces missions comptaient des éléments en uniforme pour répondre aux besoins accrus en matière de sécurité. Plusieurs membres du Groupe se sont félicités de la résolution 2185 (2014) et de la toute première séance d'information tenue par des chefs de composantes de police, qui constituaient des points de référence importants sur l'aspect policier des opérations de paix pour les travaux du Groupe.

Les discussions ont été l'occasion de présenter au Groupe les priorités du Conseil concernant les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Les membres du Groupe ont fait observer qu'ils avaient prévu de présenter leur rapport au Secrétaire général avant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale en 2015.

Élections à la Cour internationale de Justice

Le 6 novembre, le Conseil a organisé les élections de cinq membres de la Cour internationale de Justice pour un mandat de neuf ans à compter du 6 février 2015. Les élections se sont tenues simultanément au Conseil et à l'Assemblée générale. Lors de la première séance du Conseil, quatre tours de scrutin ont été nécessaires pour parvenir à une liste de cinq candidats ayant obtenu une majorité absolue. Une fois que l'Assemblée a établi une liste de cinq candidats ayant obtenu une majorité absolue, le Président du Conseil a communiqué les noms de la liste du Conseil au Président de l'Assemblée.

Après comparaison des listes de noms retenus respectivement par le Conseil et l'Assemblée générale, quatre candidats ont été déclarés élus le 6 novembre : James Richard Crawford (Australie), Joan E. Donoghue (États-Unis d'Amérique), Kirill Gevorgian (Fédération de Russie) et Mohamed Bennouna (Maroc). Le scrutin s'est poursuivi au Conseil et à l'Assemblée lors d'autres réunions tenues le 7 novembre pour pourvoir le dernier siège vacant, mais n'a donné lieu à aucune élection. Un

autre tour de scrutin s'est tenu le 17 novembre et a abouti à l'élection de Patrick Lipton Robinson (Jamaïque).

Tribunal pénal international pour le Rwanda

Le 8 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/11637) à l'occasion du vingtième anniversaire de l'établissement du Tribunal pénal international pour le Rwanda, dans laquelle les membres du Conseil ont reconnu la contribution qu'avait apportée le Tribunal pénal international à la lutte contre l'impunité et au processus de réconciliation nationale et de restauration et de maintien de la paix. Les membres du Conseil ont appelé les États à coopérer en vue d'arrêter et de traduire en justice les neufs fugitifs restants mis en accusation par le Tribunal et ont réaffirmé leur profond attachement à la justice et à la lutte contre l'impunité.

Présentation du rapport du Conseil à l'Assemblée générale

Le 21 novembre, le Président, au nom de tous les membres du Conseil, a présenté le rapport annuel du Conseil pour la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014 à l'Assemblée générale. Le 25 novembre, au titre du point intitulé « Questions diverses », le Président a présenté aux membres du Conseil un résumé des discussions de l'Assemblée sur le rapport annuel.
